



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
POUR LES VOYAGEURS ENTRANT EN MARTINIQUE**

En application de l'arrêté du 29 janvier 2021, les déplacements de personnes par transport public aérien à destination de la Martinique sont interdits sauf motif impérieux d'ordre personnel ou familial, motif de santé relevant de l'urgence ou motif professionnel ne pouvant être différé.*

**à l'exception des vols en provenance de la Guadeloupe.*

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires) :

NOM :
PRÉNOM(S) :
DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE:
NATIONALITÉ :
ADRESSE EN MARTINIQUE :
.....
TÉLÉPHONE FIXE :
TÉLÉPHONE PORTABLE:
AÉROPORT DE DÉPART :
NUMÉRO DE VOL :
NUMÉRO DE SIÈGE :
N° de PASSEPORT OU DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :
DATES DU SÉJOUR :

Je déclare sur l'honneur :

- voyager pour l'un des motifs suivants (joindre les documents justificatifs) :
 - motif impérieux d'ordre personnel ou familial
 - motif de santé relevant de l'urgence
 - motif professionnel ne pouvant être différé
- Ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19
- Ne pas avoir, à ma connaissance, été en contact avec un cas covid-19 confirmé dans les 14 jours précédant le vol
- M'engager à respecter un isolement de 7 jours, à compter de mon arrivée sur le territoire
- M'engager à être joignable au numéro suivant :
- M'engager à réaliser un test RT-PCR à l'issue de ces 7 jours d'isolement (pour les personnes de 11 ans et plus)

Signature

Fait à le/...../2021